



**Monsieur Pierre-André DURAND**  
**Préfet de Normandie**  
**Préfecture de Région**  
**7, place de la Madeleine**  
**CS 16036**  
**76036 ROUEN CEDEX**

N/Ref : SB

Objet : Nouvelle organisation des services des finances publiques

Rouen, le 17 septembre 2019

Monsieur le Préfet,

**CATHERINE**  
**MORIN-DESAILLY**

---

PRESIDENTE DE LA  
COMMISSION DE LA CULTURE,  
DE L'EDUCATION ET DE LA  
COMMUNICATION

---

**SÉNATRICE DE LA**  
**SEINE-MARITIME**

---

CONSEILLERE REGIONALE  
NORMANDIE

Le 5 juillet dernier, en présence de Madame Fabienne DUFFAY - Directrice Régionale des Finances Publiques de Normandie et du Département de la Seine-Maritime, vous avez convié les parlementaires seinomarins pour leur présenter le projet d'une nouvelle organisation des services des finances publiques, dans un « objectif de renforcement de la présence des services publics dans les territoires et de modernisation de l'action publique ». Je vous en remercie, j'ai tenu à y participer.

Au cours de cet été, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux élus dans leur territoire. Nombre d'entre eux ne sont pas hostiles à des réformes et des adaptations. Nous sommes des élus responsables. Aussi, nous avons bien conscience de nécessaires réformes et adaptations dans nos territoires pour permettre de rendre le meilleur service possible à nos concitoyens. A cet égard, nous attendons de voir comment fonctionneront les maisons France Services.

S'agissant de la transformation des services financiers, nos collègues maires ont bien conscience de l'évolution des pratiques et des usages face au numérique et de son utilisation par les services des finances de l'Etat. Encore faut-il que la couverture numérique des territoires permette de respecter l'égalité républicaine et que les usages numériques soient connus et maîtrisés par tous. Je pense en premier lieu aux personnes vulnérables et aux personnes âgées.



Au demeurant, ces adaptations ne sauraient constituer un nouveau désengagement de l'Etat face aux administrés. A de nombreuses reprises le Président du Sénat, Chambre des territoires, a lui-même alerté sur les difficultés d'application de la loi NOTRe et de la perte des services publics de proximité entraînant un puissant sentiment de relégation des territoires ruraux.

S'agissant de cette réorganisation des services compables et fiscaux de l'Etat déconcentré, la crainte est forte en dépit des annonces faites, d'une perte supplémentaire de proximité dans le service rendu non seulement aux habitants mais également aux maires qui, notamment dans les plus petites communes, ont régulièrement recours à l'aide technique de cette administration. Ils veulent des garanties sur la pertinence de cette réforme en termes de services rendus et de prise en charge financière de fonctionnement.

Vous n'êtes pas sans savoir également que le bouleversement dans la nouvelle répartition des services de la DGFIP rencontre la franche hostilité de maires dont les communes sont potentiellement et durablement impactées. Sur ce sujet, j'ai été saisie par les maires de : Montivilliers - Daniel Fidelin, Neufchâtel-en-Bray - Xavier Lefrançois, Tôtes - Jean-Yves Billoré, Yvetot - Emile Canu, Envermeu - Gérard Picard, Maniquerville - Michel Loisel, Luneray - Martial Hauguel, Grumesnil - Jacques Buquet, Canville-les-Deux-Eglises - Josiane Cerveau, Saint-Romain-de-Colbosc - Bertrand Girardin ; par les présidents : de la communautés de communes de la Côte d'Albâtre - Gérard Colin et de l'AMR76 - Jean-François Lemesle. Ils s'opposent notamment aux changements de sites proposés et vous ont adressé des motions dans ce sens dont je souhaite me faire le relais pour examen.

Lors de cette réunion du 5 juillet dernier, vous avez évoqué la possibilité pour les élus de formuler des contre propositions à ce schéma. Je vous avais alors demandé que nous ayons une deuxième réunion où elles seraient présentées, en présence des principaux intéressés, et que nous puissions émettre un avis afin de ne pas laisser des schémas s'imposer par le haut émanant des seuls services de l'Etat et donc laisser ces derniers décider seuls.

Je vous remercie par avance de l'écoute bienveillante que vous apporterez à ma requête,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.